



Règlement course des 9 clochers en Beaujolais

- La course

La course pédestre des 9 Clochers est une épreuve ouverte à tous les sportifs, licenciés ou non. Elle comprend trois parcours de 6km (2clochers), 12 Km (5 Clochers) et 25 Km (9 Clochers) sur routes et sentiers à travers le vignoble des Pierres Dorées. Le départ des 3 parcours sera donné à 9h, 9h10 et 9h20 au clocher de la Madone, à Chazay.

L'arrivée sera jugée à la salle Saint Exupéry (complexe sportif) de Chazay.

Plusieurs ravitaillements sont organisés aux 5ème, 10ème, 15ème et 19ème km pour les 9 clochers, au 6ème Km et à l'arrivée pour les 5 clochers et à l'arrivée pour les 2 clochers

Des signaleurs seront placés sur le parcours à tous les croisements ainsi qu'aux différents points à risque. Le balisage est assuré par flèches bleues au sol ou par flèche bleues 9 clochers posées ou rubalise 9 clochers

La sécurité sera assurée jusqu'à 12h (signaleurs, secouristes, médecins, voiture balai, commissaires).

Les participants seront considérés comme en excursion personnelle et devront respecter le code de la route ainsi que les interdictions en vigueur.

- L'organisation

L'organisation est couverte par une assurance Responsabilité Civile auprès de la société AVIVA

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Les participants autorisent expressément l'organisateur et ses ayants droits tels que partenaires et médias à utiliser tous documents (photo ou vidéo) sur lesquels ils pourraient apparaître à l'occasion de leur participation à la course des 9 Clochers.

Les participants autorisent expressément l'organisateur à utiliser leurs adresses courriels pour l'envoi de documents publicitaires ou dépliants d'inscriptions ;

Si un participant ne souhaite pas l'exploitation de ses données, il a la possibilité de le signaler aux organisateurs par courriel les9clochers@free.fr ou par courrier à les 9 clochers 1 Av. de la République 69380 CHAZAY D'AZERGUES

- L'inscription

Pour être enregistrée, **toute inscription nécessite la fourniture d'un justificatif médical et du chèque de règlement. (10€ - 13€ - 15€ pour l'édition 2019)**

Pour **les licenciés** de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI), **la photocopie d'une licence valide à la date de l'épreuve est exigée.**

Pour tous les autres licenciés et les non licenciés, un certificat médical portant la mention de "non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition", datant de moins d'un an à la date de l'épreuve est exigé.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement en cas de forfait, sauf présentation d'un certificat médical justifiant celui-ci.

Aucune inscription ne sera prise le matin de la course et il sera interdit de courir sur les parcours officiels sans dossard.

L'organisateur, Les 9 Clochers, aura tout pouvoir pour faire respecter le présent règlement. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit de clôturer les inscriptions à tout moment et de modifier tout ou partie de l'itinéraire.

Toute inscription implique la prise de connaissance et l'entière acceptation du présent règlement.

- Catégories :

CATEGORIES	ABREV.	HOMMES	FEMMES
BABY ATHLE	BB	2013 et après	2013 et après
ECOLE ATHLETISME	EA	2010 - 2012	2010 - 2012
POUSSIN(E)	PO	2008 - 2009	2008 - 2009
BENJAMIN(E)	BE	2006 - 2007	2006 - 2007
MINIME	MI	2004 - 2005	2004 - 2005
CADET(TE)	CA	2002 - 2003	2002 - 2003
JUNIOR	JU	2000 - 2001	2000 - 2001
ESPOIR	ES	1997 - 1999	1997 - 1999
SENIOR	SE	1980 - 1996	1980 - 1996
MASTERS 1	V1	1970 - 1979	1970 - 1979
MASTERS 2	V2	1960 - 1969	1960 - 1969
MASTERS 3	V3	1950 - 1959	1950 - 1959
MASTERS 4	V4	1940 - 1949	1940 - 1949
MASTERS 5	V5	1939 et avant	1939 et avant